



Mariage entre deux etrangers

Par **costa065**, le **19/05/2016** à **19:52**

Bonjour,

Je voudrait savoir si vous pouvez m'informer par rapport à ma situation.
Alors je suis de nationalité portugaise et je suis ensemble avec une brésilienne depuis 2 ans, cette personne sa fait 6 mois que elle habite avec moi, avant elle était en Espagne et était marier en Espagne avec un portugais que elle a quitté il a 3 ans mais elle se jamais divorce. Elle est titulaire d'un permis de sejour espagnol de long sejour. La elle a demandé le divorce il y a une semaine. Ma question est la suivante puis je me marier toute de suite en France avec elle après son divorce? Ou au consulat portugais? Va te elle pouvoir travailler en France ? C'est mieux Que je me marier au Portugal ?

Merci,

Par **youris**, le **19/05/2016** à **20:02**

bonjour,
vous pourrez vous marier votre copine quand elle sera divorcée.
le mariage d'un portugais avec une brésilienne ayant un titre de séjour espagnol, ne donne pas droit automatiquement à un titre de séjour en france et tous les titres de séjour n'autorisent pas à travailler.
salutations

Par **costa065**, le **19/05/2016** à **20:09**

Merci, pour votre réponse, mais puis je me marier avec en france alor? Et pour que puisse travaillé alor sa se passe comment?
Cordialement

Par **youris**, le **19/05/2016** à **20:48**

vous pouvez vous marier en france même en situation irrégulière.